



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7405^e séance

Mardi 17 mars 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/141)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/163)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/141)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2015/163)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/141, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, et sur le document S/2015/163, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner une nouvelle occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation au Darfour. Comme vous venez de le dire, deux rapports du Secrétaire général feront l'objet de la séance d'aujourd'hui : le rapport régulier sur les activités de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2015/141) et le rapport spécial du 6 mars (S/2015/163). Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014) de l'année dernière, ce rapport spécial est consacré spécifiquement à la mise en œuvre des nouvelles priorités stratégiques de la MINUAD. Il met en exergue à la fois les progrès accomplis et les difficultés majeures qui ont été rencontrées durant cette période. Il fournit de surcroît

une analyse globale de la situation actuelle au Darfour, ainsi que des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du mandat de la MINUAD et fait le point sur le processus de transfert de certaines activités de la Mission aux organismes et aux équipes de pays du système des Nations Unies, ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie de retrait pour la MINUAD.

Depuis l'adoption de ses trois priorités stratégiques par la résolution 2148 (2014) du 3 avril 2014, la MINUAD a fait d'importants progrès en vue de leur mise en œuvre. Le Conseil se souviendra que ces trois priorités sont premièrement, l'appui à la médiation entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour; deuxièmement, la protection des populations civiles et la contribution au rétablissement des conditions de sécurité propices à l'apport d'une aide humanitaire en toute sécurité et la facilitation d'un accès sans entrave de l'aide humanitaire à tout le Darfour; et troisièmement, l'appui, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, à la médiation des conflits communautaires à travers des mesures destinées à tenter de résoudre leurs causes profondes.

S'agissant de la première priorité, à savoir l'appui à la médiation, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a continué d'apporter son soutien aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui visent, comme le Conseil le sait, un processus de paix inclusif. Tout au long de l'année écoulée, le Médiateur en chef conjoint a exhorté les groupes rebelles non signataires à se joindre au processus de paix sur la base du Document de Doha et sans conditions préalables. De son côté, le Gouvernement soudanais a été encouragé à mettre en place les conditions nécessaires pour une résolution pacifique des différents conflits dans le pays.

À la suite de ces efforts, des négociations directes entre le Gouvernement soudanais, l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité ont eu lieu durant la dernière décade de novembre dernier à Addis Ababa sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau. Toutefois, en raison de divergences entre les parties sur l'ordre du jour, puis sur les modalités des discussions, ces conversations ont été suspendues. Le Gouvernement soudanais a notamment rejeté les propositions des groupes rebelles qui insistaient pour que les questions humanitaires, les problèmes de réconciliation, ainsi que d'autres questions

relatives au développement et aux problèmes fonciers fassent l'objet de négociations séparées. Au cours des discussions, le Gouvernement soudanais a maintenu sa position selon laquelle le Document de Doha pour la paix au Darfour constitue le cadre de référence exclusif, tandis que les groupes rebelles de leur côté ont réitéré que les dispositions de cet accord ne les engageaient pas nécessairement.

En matière de protection des civils, la MINUAD a continué de protéger les sites et les camps de personnes déplacées et la population civile en général au moyen de patrouilles et de leur déploiement stratégique. Pour répondre aux besoins des civils en danger, la Mission a établi des zones de protection au sein et autour de camps à Saraf Omra, à Korma et à Oum Barou au Darfour septentrional, mais aussi au Darfour méridional, à Khor Abéché. Il a fallu pour cela faire un déploiement supplémentaire d'unités militaires et de police afin de protéger les opérations humanitaires et de leur apporter l'appui logistique nécessaire. Grâce à ses démarches auprès des chefs des différentes communautés et des autorités soudanaises, la MINUAD a contribué à prévenir et à déjouer des attaques visant des civils à Kalma, à Labado et à Kabkabiyah respectivement au Darfour méridional, au Darfour oriental et au Darfour septentrional.

Afin de promouvoir le dialogue intercommunautaire et de tenter de circonscrire les conflits locaux, la Mission a été en contact permanent avec les chefs traditionnels, les autorités centrales et locales, la société civile et les groupes de jeunes. Cet engagement qui visait à appuyer les efforts de médiation a permis la signature d'accords locaux de cessation des hostilités qui ont contribué à atténuer les violences. En effet, il faut savoir qu'il y a quatre conflits intercommunautaires majeurs dans toute cette région, entre les Maaliya et les Rezeigat d'une part et entre les Maaliya et les Hamar d'autre part au Darfour oriental; entre les Beni Hussein et les Rezeigat au Darfour septentrional; et entre les Salamat et les Misseriya au Darfour central. On peut donc voir à quel point la scène est fracturée dans toute cette région du Darfour.

(l'orateur poursuit en anglais)

Parallèlement, la Mission s'est employée à lever les trois principaux obstacles à l'exécution de son mandat, mis en évidence par l'examen stratégique mené l'an dernier. La coopération avec le Gouvernement s'est améliorée, du moins en ce qui concerne la réduction des délais de dédouanement du matériel appartenant

aux contingents et de délivrance des visas, même si certaines demandes sont encore en attente. Toutefois, le plus grave problème qui se pose est que le Gouvernement empêche la MINUAD d'accéder aux zones touchées par le conflit, ce qui entrave considérablement la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat de protection des civils. Les membres se souviendront que cela a été le cas à Thabet, au Darfour septentrional, suite aux allégations de viols massifs en octobre. Cela a également été le cas dans l'est de Djebel Marra après l'intensification des combats entre le Gouvernement et les groupes armés depuis le mois de décembre. Des restrictions d'accès similaires ont également été imposées aux acteurs humanitaires, ce qui a retardé les interventions dans les zones les plus touchées par les dernières opérations.

Au cours des 12 derniers mois, la MINUAD a introduit toute une série de mesures pour essayer de régler les difficultés liées aux capacités opérationnelles de ses contingents et à leur efficacité sur le terrain. La composante militaire a opéré des changements dans sa structure et sa composition. J'ai le plaisir d'annoncer que le taux de disponibilité opérationnelle de son matériel a été relevé à plus de 90%. Les activités de contrôle et d'encadrement des unités ont également été intensifiées au sein de cette composante. Je dois ajouter qu'au cours des derniers mois, nous avons pris des mesures draconiennes dans quatre cas en rapatriant certaines unités qui ne s'étaient pas conduites de manière appropriée sur le terrain. Je parle ici des unités et de leurs commandants.

Une étude des capacités militaires sera menée durant les trois prochains mois afin de déterminer si les déploiements actuels sont bien adaptés aux priorités stratégiques et à l'évolution des problèmes de sécurité sur le terrain. De son côté, la composante police a terminé de rationaliser ses effectifs et ses structures de commandement et de contrôle. Elle a également augmenté sa souplesse opérationnelle en prenant l'initiative de procéder à des déploiements en cas de menace pour la sécurité. Je dois ajouter que la plupart de ces mesures ont été prises sur la base des recommandations formulées par la première mission dépêchée au Darfour l'an dernier par le Directeur du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix – que je continue d'appeler Inspecteur général. Ce dernier a fait un certain nombre d'évaluations et de recommandations sur lesquelles nous avons largement fondé nos activités au cours de cette période.

Afin d'améliorer la coordination interne, la MINUAD a en outre modifié en grande partie ses structures de gestion et ses mécanismes de coordination entre ses différentes composantes. Toutefois, certains défis importants subsistent, notamment la nécessité d'améliorer l'établissement de rapports et d'analyses d'incidents et sa stratégie de communication interne et externe, et de procéder au recrutement à certains postes clés. Malgré les améliorations apportées au niveau stratégique et opérationnel, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, il convient de faire des progrès supplémentaires en vue de la création et de la mise en service dans l'ensemble du Darfour d'un système efficace d'alerte rapide et d'intervention.

Je voudrais à présent faire le point et procéder à une analyse de la situation actuelle au Darfour. La situation en matière de sécurité s'est fortement détériorée au cours de l'année écoulée. Les combats entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés non signataires se sont intensifiés. Pour venir à bout des groupes armés, le Gouvernement a lancé l'offensive militaire « Été décisif » en déployant la Force d'appui rapide, une milice antiémeute bénéficiant de l'appui aérien et terrestre des forces armées soudanaises. Cela n'a pas donné lieu à une victoire militaire probante, mais cette offensive gouvernementale menée en deux étapes a considérablement affaibli et isolé les groupes armés sur le plan géographique. Elle a également fait de nombreuses victimes et provoqué des déplacements à grande échelle.

La première phase de l'opération, qui a été menée de janvier à mai 2014, a diminué les capacités militaires de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et l'a obligée à abandonner ses places fortes au Darfour oriental et méridional. Après une accalmie de six mois, qui a coïncidé avec la saison des pluies, le Gouvernement a lancé en décembre la deuxième phase de l'opération, dont l'objectif principal était d'expulser l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) de ses places fortes dans le nord et l'est du Djebel Marra. En décembre 2014 et janvier 2015, les forces gouvernementales ont attaqué les positions de l'ALS-AW au Darfour septentrional, au Darfour occidental et au Darfour central, et l'ALS-MM a annoncé son intention de reprendre certaines places fortes qu'elle avait perdues durant la première phase de l'offensive au Darfour septentrional, au Darfour méridional et au Darfour oriental. En décembre, des combats ont éclaté entre le Gouvernement et l'ALS-MM près de Tawilla, au Darfour septentrional. En

janvier, les forces gouvernementales ont repris à l'ALS-MM le village d'Orchi, dans la localité d'Oum Barou, au Darfour septentrional. Les combats se poursuivent dans le Djebel Marra, ce qui force la population à fuir. Du 4 au 10 mars, des affrontements ont été signalés entre les Forces d'appui rapide et l'ALS-MM au Darfour central et au Darfour méridional. Dans ce contexte, le 10 mars, un convoi conjoint du Programme alimentaire mondial et de la MINUAD qui se rendait au Darfour septentrional a été pris en embuscade par des hommes armés non identifiés. Je suis heureux d'informer le Conseil que les militaires chargés d'escorter le convoi ont fait preuve d'une grande bravoure et d'une grande efficacité.

La situation humanitaire au Darfour s'est également considérablement détériorée en 2014. Nous estimons à 450 000 au moins le nombre de personnes déplacées par la violence – soit le plus grand nombre enregistré en une année depuis la période où le conflit était au plus fort, en 2004. Au moins 300 000 de ces personnes sont toujours déplacées, et la plupart se trouvent dans des camps. Le nombre total de personnes déplacées au Darfour dépasse maintenant 2,5 millions. Cette tendance négative persiste, et elle s'est dernièrement manifestée par la poursuite des combats. Nous estimons à au moins 43 000 le nombre de nouveaux déplacements qui se sont produits depuis le début de l'année.

L'actuelle flambée de violence au Darfour est en grande partie attribuable, au moins pour le moment, à la poursuite de l'offensive militaire menée par le Gouvernement et les Forces d'appui rapide. Elle n'est pas directement liée à la tenue des prochaines élections générales au Soudan. Comme le Conseil le sait, ces élections doivent commencer le 13 avril. Cependant, la situation sur le terrain pourrait évoluer avec l'intensification des campagnes électorales. Les récents appels de Cheikh Mousa Hilal à boycotter les élections et à perturber le processus électoral au Darfour si le Gouvernement ne satisfait pas ses exigences pourraient avoir des répercussions sur la situation politique et sur la sécurité au Darfour septentrional au cours des semaines à venir. Si cette menace est mise à exécution, les tensions intertribales pourraient être aggravées par des mesures de sécurité strictes et le déploiement d'effectifs supplémentaires des forces de sécurité gouvernementales.

L'effondrement des pourparlers sur le Darfour et les Deux Zones et l'application par le Gouvernement de mesures qui ont eu pour effet de limiter la liberté

politique font que les perspectives de la tenue d'un dialogue national entre le Gouvernement et l'opposition avant les élections restent incertaines. Cependant, du 24 au 28 février, les partis d'opposition, les mouvements armés et des représentants de la société civile soudanaise se sont réunis à Berlin, à la suite de quoi ils ont adopté la déclaration de Berlin qui appelle à la tenue d'une réunion préparatoire ouverte à tous au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, afin de relancer le dialogue national. Cette déclaration semble manifester un certain niveau de consensus au sein de l'opposition en ce qui concerne la relance du dialogue national. Le 9 mars, le Parti du congrès national s'est félicité de l'adoption de la déclaration de Berlin, ainsi que des réunions et des accords susceptibles de mener à la reprise du dialogue national sans conditions préalables. On dit que le Président Al-Bashir aurait ultérieurement repoussé la déclaration de Berlin, ce qui reste à confirmer.

S'agissant du transfert de certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, un dialogue préliminaire s'est tenu en vue d'identifier les responsabilités qui pourraient être transférées suite à la révision des priorités stratégiques de la mission. Le transfert de ces tâches devrait s'effectuer par étapes, en tenant compte des conditions de sécurité au Darfour et des fonds et capacités dont dispose l'équipe de pays. Nous présenterons notre proposition au Conseil dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui sera publié fin mai.

Après que le Conseil a demandé l'élaboration d'une stratégie de retrait, l'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement soudanais ont entamé des délibérations. À l'issue de consultations tenues du 15 au 18 février 2015 à Khartoum, ils ont adopté un projet de mandat pour un groupe de travail conjoint, qui s'est réuni pour la première fois aujourd'hui à Khartoum. Le Groupe va étudier la situation au Darfour et mettre au point une stratégie de retrait progressif de la mission. Lorsqu'il aura achevé ses travaux, il présentera un rapport sur la stratégie de retrait au Gouvernement soudanais, à la Commission de l'Union africaine et au Secrétariat. Ce rapport sera alors soumis au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour examen à la fin du mois de mai. Il va sans dire que nous comptons sur l'entière coopération du Gouvernement soudanais durant cette phase extrêmement importante afin de pouvoir aller de l'avant.

(l'orateur reprend en français)

Pour en terminer, l'évolution de la situation au Darfour au cours des 12 derniers mois n'a malheureusement montré aucun signe d'amélioration ou de progrès tangibles vers un règlement du conflit. Dans un tel contexte, les trois priorités stratégiques préconisées par l'examen de la MINUAD et avalisées par le Conseil demeurent, je le crois, totalement pertinentes, et leur mise en œuvre constitue l'objectif primordial de la mission. Il est donc plus que jamais nécessaire que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine intensifient conjointement leurs pressions sur les parties en présence afin qu'elles engagent de vraies négociations, des négociations directes, en vue d'une cessation des hostilités, qui serait la première étape vers un processus de paix global et définitif au Darfour.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois, durant lequel le Conseil a déjà effectué une visite importante sur le continent africain. Je remercie par ailleurs M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour son exposé sur la situation au Darfour et sur le rapport trimestriel (S/2015/141) et le rapport spécial (S/2015/163) du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le premier rapport porte sur l'évolution de la situation au cours des trois derniers mois, et le deuxième sur l'examen stratégique et couvre une année entière.

Les trois premiers mois de l'année ont été marqués par une recrudescence des activités des groupes armés, et des attaques ont été perpétrées à au moins sept endroits au Darfour. En début d'année, nous avons donc dû déployer les Forces d'appui rapide qui, comme je l'ai souvent dit, sont des forces régulières qui se déploient rapidement, font partie de nos forces armées, et sont des groupes comme il en existe dans tous les pays. Mais la situation est à présent différente, et il faut examiner la situation à la lumière de ces faits. Le rapport dont nous sommes saisis couvre les trois derniers mois. L'évaluation portant sur l'ensemble de l'année est donc inexacte.

Au paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014), le Secrétaire général est clairement prié de conduire une analyse approfondie des activités de la MINUAD et de la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, en concertation avec l'Union africaine et les parties prenantes. Cette demande est formulée au paragraphe 7. Le principe de la stratégie de désengagement est évoqué dans la résolution du Conseil de sécurité, et est donc admis par lui.

Il s'agit également de savoir quelles sont les missions pouvant être transférées aux équipes de pays, or le rapport du Secrétaire général évoque également la stratégie de désengagement, conformément à ce qu'a dit M. Ladsous. Cela s'appuie sur les progrès qui ont été enregistrés dans le processus de paix au Darfour. Le rapport spécial du Secrétaire général, qui porte sur l'année écoulée, indique que le processus de paix ne se déroule pas comme prévu. Or, en réalité, les accords de Doha ont été en grande partie mis en œuvre, à l'exception de quelques dispositions, du retard été accusé sur certains points. Mais le processus s'effectue dans l'ensemble de manière très rassurante, et actuellement la paix et la stabilité règnent dans la plupart des régions du Darfour.

Certains groupes armés qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour continuent de sévir dans certaines poches de conflit au Darfour. Ces groupes cherchent à saboter le processus de paix de Doha et à entraver la stratégie de désengagement en cours. Et pourquoi? Parce que ces factions parient sur l'arrêt des opérations de retour à grande échelle, et veulent que les déplacés restent dans les camps, et ce afin de jouir d'un prétexte pour continuer de se battre en leur nom, à tort.

Concernant le rapport spécial du Secrétaire général sur la stratégie de retrait, en particulier au paragraphe 76, il y a eu jusqu'ici deux cycles de négociations entre le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU. Ces négociations ont abouti à la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à la stratégie de retrait. Nous mettons actuellement en œuvre de manière progressive cette stratégie. Il s'agit de procéder d'abord au retrait des éléments armés, puis à celui des autres parties. Ce retrait devrait se faire graduellement, conformément à ce qui a été convenu lors des deux cycles de négociations tenus à Khartoum. Nos forces sont prêtes à agir. Nous demandons à l'ONU de renforcer les capacités de l'équipe de pays pour lui permettre de s'acquitter des tâches de la MINUAD qui

lui seront transférées conformément à la résolution 2173 (2014) concernant le transfert des responsabilités.

S'agissant de l'environnement de travail de la MINUAD, le dernier rapport périodique du Secrétaire général, qui couvre les trois derniers mois, indique au paragraphe 36 que :

« Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a délivré 523 visas aux membres du personnel de la MINUAD, dont 12 civils, 141 militaires, 236 policiers, 131 vacataires et trois consultants. Au 26 janvier, 21 demandes de visa étaient en attente ».

Nous parlons ici d'une mission composée de milliers de personnes, or seules 21 demandes de visa étaient en attente il y a un mois et demi.

Je viens de lire ici un paragraphe tiré du rapport du Secrétaire général. Par conséquent, toute référence aux contraintes subies par la MINUAD est inexacte. Je le répète, cette mission est composée de milliers de personnes, et seules 21 demandes de visa étaient en attente. Nous respectons et apprécions la MINUAD, et coopérons avec elle depuis le début de son déploiement, et nous continuerons de collaborer avec elle. Nous allons même renforcer notre collaboration, car cette période est très importante s'agissant de l'élaboration d'une stratégie de désengagement. Pour ce qui est des groupes qui n'ont pas signé le Document de Doha pour la paix au Darfour, nous avons dit à maintes reprises que ces groupes armés n'ont plus aucune raison de ne pas adhérer au processus de paix et au dialogue national.

Le Gouvernement a donné des garanties afin de permettre aux mouvements armés de participer librement à ces divers processus. Nous rejetons donc ce qu'indique le rapport à propos du gel du processus politique et de la suspension des mesures préparatoires. Ces informations sont incorrectes. Il est d'ailleurs paradoxal que le même rapport indique au paragraphe 37 que ces processus ont permis d'organiser à Addis-Abeba, du 17 au 20 novembre, un atelier auquel ont participé de groupes non signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le rapport mentionne également la tenue de pourparlers directs avec le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi du 23 au 30 novembre. Donc, toute information évoquant un arrêt du processus de paix est inexacte. Il est vrai que ces factions sont opiniâtres, ce qui nécessite un engagement ferme de la part du Conseil. Le rapport tente également d'insinuer

que la situation est instable en raison de la criminalité et des conflits armés. Pourtant, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, les violences tribales au Darfour sont aussi vieilles que le Darfour lui-même. Nous ne prétendons pas qu'il n'y a plus de violences tribales, qu'il n'y a plus de criminalité, qu'il n'y a plus de vols, mais on ne peut pas conditionner le retrait de la Mission à ces faits, qui n'ont rien de nouveau et sont aussi vieux que le Darfour lui-même.

Nous voulons également signaler les processus de réconciliation qui ont eu lieu entre deux tribus de la région dernièrement. Le rapport, au paragraphe 73, évoque ces processus de réconciliation. Nous sommes absolument déterminés à faire cesser les conflits, et nous fournissons des efforts soutenus en coopération avec la MINUAD afin d'y mettre un terme définitif. Concernant ce que M. Ladsous a dit à propos du processus de dialogue national et du fait que certains s'en sont retirés, de même qu'à propos de la situation de M. Mousa Hilal, qui est un chef tribal, je voudrais signaler que M. Hilal s'est déclaré hier favorable aux élections. Donc, cette information n'est pas exacte non plus.

Enfin, nous voudrions réaffirmer notre espoir de voir aboutir le processus de dialogue national, lancé le 27 janvier dernier sur une initiative du Président de la République. Les préparatifs des élections qui doivent se tenir en avril ne signifient pas que nous abandonnons le dialogue. Il s'agit de deux processus parallèles et, comme l'a affirmé le Président de la République, le dialogue continuera, y compris après les élections.

Les membres du Conseil ont tous suivi les détails de la visite du Président à El Geneina, au Darfour occidental, le 4 mars dernier, et ont vu l'accueil chaleureux qui lui a été réservé par la foule. Voilà qui est de bon augure pour la période à venir, la période de dialogue et la période d'élection. Nous demandons donc une nouvelle fois au Conseil de sécurité de faire pression sur les groupes armés qui refusent de signer le Document de Doha pour qu'ils s'intègrent au processus de paix, de sorte que nous puissions consacrer notre énergie et nos moyens au développement et à la reconstruction du Darfour.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.